



SITE NATURA 2000 « RIVIÈRE ELORN »

Compte rendu du comité de pilotage

Emetteur :	Stéphanie ISOARD (Syndicat de bassin de l'Elorn)	Date et heure :	15 mars 2022 à 14h00
Lieu :	Commune du Relecq-Kerhuon – Astrolabe, Salle de la Pérouse		
Opération :	Comité de pilotage Natura 2000 « Rivière Elorn »		
Ordre du jour :	Bilan d'animation 2021 et prévisionnel d'activité		
PARTICIPANTS			
Nom	Organisme/Collectivité	Fonction	
M. BERNARD Michel	Commune de Saint Servais	Maire	
M. BILLON Henri	Commune de Loc Eguiner	Maire	
M. BOUCHEUR Guy	Etablissement du service d'infrastructure de la défense (ESID) Brest	Responsable Environnement	
Mme BOURAYA Nina	Commandant en chef pour l'Atlantique (CECLANT) - Prévention maîtrise des risques et environnement (PMRE)	Stagiaire	
M. CAM Jean-Yves	Commune de Ploudiry	1 ^{er} adjoint	
Mme COTTON Solange	Fédération française de randonnée	Bénévole	
M. DOULOU Alain	Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) de l'Elorn	Secrétaire	
M. FLOTÉ Denis	Maison de la rivière de Sizun	Administrateur	
M. GROSZ Nicolas	Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) de l'Elorn	Technicien	
Mme GUILLAUME Catherine	Etablissement principal des munitions (EPMu) Bretagne	Chargée d'environnement	
M. HUOT Benoit	Association des Moulins du Finistère (AMF)	Président	
Mme ISOARD Stéphanie	Syndicat de bassin de l'Elorn (SBE)	Chargée de mission Natura 2000	
Mme LE GALL Florence	Sous-Préfecture	Pôle d'appui territorial	
M. LE GOFF Yves	Syndicat de bassin de l'Elorn	Chargé de mission	
Mme LE SAINT Caroline	Comité régional de la conchyliculture (CRC) – Bretagne Nord	Chargée de mission	
M. PERON Laurent	Syndicat de bassin de l'Elorn Commune du Relecq Kerhuon Brest Métropole	Président Maire Vice-Président	

Mme QUERE Claudie	Sous-préfecture de Brest	Pôle d'appui territorial
M. QUILLIEN Lionel	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)	Chargé de mission Natura 2000
Mme ROLLIN Sophie	Brest Métropole	Chargée de mission - Ecologie urbaine
Mme THUAUD Morgane	Etablissement du service d'infrastructure de la défense (ESID) Brest	Chargée d'affaire
Mme UGUEN Alexandra	Syndicat de bassin de l'Elorn	Directrice
EXCUSÉS		
Nom	Organisme/Collectivité	Fonction
M. ACQUITTER Fabien	Office national des forêts	Technicien
M. BEST Xavier	Conseil Départemental du Finistère	Technicien
M. BLANDIN Lenaïc	Commune de La Roche Maurice	Maire
M. CAP Dominique	Commune de Plougastel-Daoulas	Maire
Mme GODET Nathalie	Commune de Loperhet	Maire
M. HERAUD Philippe	Commune de Plouneventer	Maire
M. HUET André	Les amis du chemin de ronde du Finistère	Secrétaire général
M. LECLERC Patrick	Commune de Landerneau	Maire
M. MASSON Gaëtan	Conservatoire botanique national de Brest	Chargé d'étude
M. PETITFRERE Christian	Commune de Guipavas	Premier adjoint
M. RAGUENES Mickaël	Eau et rivières de Bretagne	Animateur

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

Rappels généraux sur le site

Bilan de l'animation 2021

- Gestion des habitats et des espèces
- Suivis scientifiques et techniques
- Communication, sensibilisation
- Evaluation d'incidences
- Veiller à la cohérence des politiques publiques
- Gouvernance, gestion administrative et financière

Prévisionnel d'activité 2022

DEROULEMENT DE LA REUNION

Introduction de la séance

M. PERON, Président du comité de pilotage (COFIL) Natura 2000, introduit la réunion et remercie les participants de leur présence.

Les membres du COFIL sont invités à se présenter au cours d'un tour de table puis Mme ISOARD, chargée de mission Natura 2000, expose l'ordre du jour.

Remarque : La présentation faite en séance s'est appuyée sur un diaporama téléchargeable sur le site internet du Syndicat de bassin de l'Elorn, rubrique « actualités » (<http://www.bassin-elorn.fr/>) ou sur celui du site Natura 2000 (<http://riviere-elorn.n2000.fr/>).

Rappels généraux

Les objectifs du réseau Natura 2000 et le périmètre du site « Rivière Elorn » sont brièvement présentés aux membres du comité de pilotage, ainsi que les habitats naturels et espèces ayant justifié sa désignation.

Le rôle et la composition du comité de pilotage sont ensuite exposés et Mme ISOARD précise qu'au cours de la séance du 13 janvier 2021, les membres du comité de pilotage ont élu M. Laurent PERON comme président du COFIL et désigné le Syndicat de bassin de l'Elorn comme structure animatrice pour une durée de 3 ans.

- **Gestion des habitats et des espèces**

Les contrats Natura 2000

Mme ISOARD rappelle que les actions mises en place sur un site Natura 2000 passent principalement par de la contractualisation d'engagements volontaires ayant pour objectif la mise en place de mesures de gestion adaptées à la biodiversité du site, financées de 80 à 100%.

Un historique des 6 contrats clôturés sur le site est exposé (pour un total de 115 121€) puis les deux contrats actuellement en cours sont détaillés :

-Contrat macro-déchets sur l'Elorn – Porté par le Syndicat de bassin de l'Elorn (Loperhet)

Ce contrat a pour objectif la protection des laisses de mer et l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels par le ramassage des macrodéchets sur un linéaire de 1 000 mètres de berge. Par la mise en place d'un protocole européen de tri des macrodéchets, il permet également de recueillir des informations sur les types de déchets récoltés et leur provenance. Avec une abondance moyenne de 164 déchets/100m en 2020, il est bien en dessous de la moyenne nationale du suivi (349 déchets/100m) mais reste encore loin de l'objectif à atteindre de 20 déchets/100m.

Ce contrat se terminera en 2022 et des recherches de financements, autre que Natura 2000, sont en cours pour pouvoir faire perdurer cette action de suivi mise en place depuis 2019 pour un montant total de 12 648 € financé à 80%.

-Contrat d'aménagement d'un gîte à Grand rhinolophe – Porté par Brest Métropole (La Roche Maurice)

L'objectif de ce contrat était d'augmenter l'attractivité chiroptérologique du souterrain de l'ancienne minoterie en y réalisant des travaux d'amélioration thermique et en interdisant son accès au grand public pour limiter le dérangement de l'espèce. Les travaux réalisés en septembre 2021, pour un montant de 1 742 € (financé à 80%), ont déjà porté leurs fruits puisque 3 grands rhinolophes ont été recensés sur le site en février 2022, contre un seul avant travaux.

Gestion hors contrats Natura 2000

Mme ISOARD, expose la problématique de la Spartine américaine, plante invasive proliférant sur l'estuaire, et les types d'interventions qu'il est possible de mettre en place pour lutter contre.

Les actions menées dans le cadre du plan de relance par le Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA) sont ensuite détaillées pour les communes de Plougastel-Daoulas et Guipavas.

Sur la base des expérimentations du PNRA, un projet est actuellement à l'étude sur la commune de la Forest-Landerneau.

- **Suivis scientifiques et techniques**

La réalisation de suivis scientifiques est présentée par Mme ISOARD comme une action indispensable à la bonne gestion d'un site Natura 2000.

Elle détaille ensuite les différents habitats et espèces ayant bénéficié d'un suivi sur le site en 2021 (zone d'herbier de zostères, loutre d'Europe...) et explique qu'elle a également participé à d'autres suivis organisés par des partenaires locaux, tels que les indices d'abondance saumon, ou le comptage de grands rhinolophes.

- **Communication, sensibilisation**

Le souhait a été formulé de renforcer la communication sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, ...) afin de sensibiliser un plus large public.

Etant donnée les restrictions sanitaires du printemps, Mme ISOARD explique que la Fête de la Nature a été réalisée sous la forme d'un jeu de piste numérique et que cette version digitale a rencontré beaucoup de succès.

Concernant l'animation scolaire, le lien avec l'éco-collège de Sizun est toujours maintenu et une animation sur l'Aire Terrestre Educative est au programme du mois prochain.

- **Evaluation d'incidences**

Mme ISOARD rappelle qu'un projet est soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 s'il est inscrit sur la liste visée au code de l'environnement (art R414-19) ou l'une des 2 listes établies par arrêté préfectoral.

Dans le cadre de ces évaluations d'incidences Natura 2000, différents porteurs de projets ont été accompagnés dans la construction de leurs dossiers (manifestations sportives, projets d'aménagement ...). En 2021, le nombre de projets a plus que doublé comparé aux années précédentes, avec 31 dossiers accompagnés.

Ces démarches d'accompagnement permettent de s'assurer, en amont de la procédure, de la compatibilité des projets avec les enjeux de préservation du site Natura 2000.

Mme ISOARD propose qu'un des projets ayant fait l'objet d'une évaluation d'incidences soit exposé aux membres du COPIL.

M. LE GOFF (SBE) présente ainsi le projet de réhabilitation du site de l'ancienne minoterie, visant à extraire du site le revêtement béton et les dépôts de déchets d'amiante, de reprofiler le site et d'y aménager un cheminement piéton.

M. HUOT (AMF) interpelle M. LE GOFF sur le terme employé pour définir le projet, à son sens cela ne correspond pas une réhabilitation du site puisque ce dernier était autrefois une minoterie. Il l'invite à consulter les plans du cadastre Napoléonien et se tient à sa disposition pour lui apporter toutes les informations nécessaires sur l'historique du site.

M. LE GOFF remercie M. HUOT de sa proposition et se mettra en contact avec lui pour recueillir des informations utiles dans le cadre de la réalisation d'un panneau d'information sur le site. Il propose de modifier le terme de « réhabilitation » en « renaturation » pour que ce dernier corresponde mieux à la finalité du projet.

- **Veille environnementale**

Mme ISOARD met en avant la nécessité de travailler en lien avec les autres structures du territoire, pour veiller à la cohérence des politiques publiques entre elles et y intégrer les enjeux Natura 2000.

Parmi les différents projets dans lequel les enjeux Natura 2000 ont été pris en compte se trouve le projet INTERREG « Preventing Plastic Pollution » que Mme ISOARD propose de présenter aux membres du COPIL, ce projet se déroulant entièrement dans le périmètre du site Natura 2000.

Preventing Plastic Pollution (PPP)

Mme ISOARD précise la répartition de son temps de travail qui, en plus des 50% dédiés à l'animation Natura 2000, inclut 38% pour la coordination de ce projet européen PPP.

Porté par 18 partenaires, ce projet est décliné à l'échelle locale sur l'Elorn pour un budget de 342 000 € (financé à 69% par le Fonds Européen de Développement Régional) autour de 3 actions phares :

1) Ramassage et tri des déchets

Sur la totalité du linéaire de l'Elorn, un nettoyage intégral des berges de la rivière est prévu tous les ans, pendant 3 ans. Réalisé par un prestataire privé mais également par des associations, des citoyens et des scolaires, ce ramassage, suivi d'un tri des déchets, a pour objectif de mieux comprendre les sources de contamination.

Depuis 2020, 2,7 tonnes de déchets ont été ramassés sur les berges de l'Elorn. En 2021, 85% des déchets collectés étaient en plastique, avec comme type de déchet prédominant les emballages plastiques (chips, confiserie...).

Pour faciliter la mobilisation et fédérer les ramasseurs déjà mobilisés, une communauté baptisée « L'Ecorrigans de l'Elorn » a été créée. Présente sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) et bénéficiant d'un site internet collaboratif www.ramassage-elorn.fr, elle permet notamment de mieux coordonner les opérations de ramassage et facilite l'engagement.

2) Mise en place de 6 filets de rétention en sortie d'eaux pluviales

Localisés sur les communes de Landerneau, Landivisiau et Sizun, ces filets interceptent les déchets transitant par les eaux pluviales avant qu'ils n'atteignent la rivière. L'analyse de leur contenu permet d'évaluer le flux de déchets transitant par cette voie et de réfléchir à des actions pour en diminuer la quantité. A vocation pédagogique, ils ont également pour objectif de faire passer un message, relayé par la mise en place de macarons à proximité des avaloirs d'eaux pluviales, « ici commence la mer, ne rien jeter ».

3) Sensibilisation scolaire et grand public

Les opérations de sensibilisation s'appuient sur des animations en classe, des évènements grand public, des conférences ou encore la mise en place de supports de communication sur les lieux de promenades (sculpture de déchets, panneau...).

Mme ISOARD précise qu'elle reste à la disposition de tous les acteurs locaux (collectivités, associations, scolaires...) qui souhaiteraient planifier un ramassage de déchets sur l'Elorn pour les accompagner, leur prêter du matériel et récupérer les déchets collectés.

• **Gouvernance, gestion administrative et financière**

Mme ISOARD explique que le travail lié à la gouvernance du site consiste, outre l'organisation du comité de pilotage annuel, à répondre aux sollicitations des membres du COPIL et à organiser à la demande des réunions techniques ou encore des présentations de Natura 2000 en conseil municipal.

Natura 2000 étant un projet européen, le volet administratif et financier lié notamment aux demandes de subvention et de paiement est assez lourd et occupe une part non négligeable du temps de travail.

Prévisionnel d'activité 2022

Mme ISOARD expose les perspectives d'animation 2022, consistant à poursuivre les missions actuellement en cours (suivis scientifiques, évaluation d'incidences...), de suivre les actions de gestion à venir (spartine...) et d'organiser des opérations de communication au printemps (fête de la Nature, animation sur l'aire terrestre éducative...).

Mme ISOARD remercie les participants pour leur attention et se dit à l'écoute de leurs questions.

Discussion

M. GROSZ (AAPPMA de l'Elorn) questionne l'animatrice sur la prise en compte des informations transmises par les pêcheurs concernant l'état de la littorale autour du Lac du Drennec.

Mme ISOARD lui confirme avoir bien pris en compte cette information et avoir réalisé une nouvelle cartographie GPS de la littorale autour du lac. Elle explique avoir également questionné le Conservatoire botanique de Brest sur le sujet, ce dernier l'ayant informé que la littorale supportait, a priori, assez bien une année de faible marnage et qu'il faudrait que les niveaux restent hauts pendant plusieurs années de suite avant qu'elle ne commence réellement à régresser.

M. GROSZ (AAPPMA de l'Elorn) informe que l'AAPPMA réalise régulièrement des ramassages de déchets le long de l'Elorn et qu'il serait intéressant de prendre en compte ces informations dans le cadre du programme sur la pollution plastique.

Mme ISOARD lui répond que l'AAPPMA a été associée dès le début au programme et dépose régulièrement le fruit de leur collecte au Syndicat qui les intègre alors à son étude.

M. LE GOFF (SBE) informe l'assemblée que le Syndicat est à la recherche d'un agriculteur qui pourrait prendre la suite de l'écurie des Six Monts pour la pâture d'une zone de landes et tourbières réouverte en 2013 dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Mme ISOARD précise que le pâture mis en place sur la zone est très important pour empêcher que cette dernière se referme et perde en biodiversité.

M. CAM (Commune de Ploudiry) confirme que la zone est en train de se refermer et qu'il est important de trouver une solution. Ce dernier propose de réfléchir à la possibilité de mélanger plusieurs espèces (bovin, caprins, équins...) sur la zone pour intensifier le pâture.

Mme ISOARD rappelle que pour pâture la zone il a fallu demander une dérogation de pâture à l'Agence Régionale de Santé et que cette dernière n'a autorisé le pâture que sur une période restreinte avec un chargement assez faible. Une hausse du chargement autorisé pourrait également être une solution pour lutter contre l'enfrichement.

M. HUOT (AMF) évoque la possibilité de mettre des chèvres des fossés, espèce souvent utilisée pour défricher des milieux de manière efficace.

Mme GUILLAUME (EPMu) confirme que le pâture par chèvre des fossés a été testé sur l'île des morts après un débroussaillage mécanique et qu'il s'est avéré efficace.

M. LE GOFF et Mme ISOARD prennent bonne note de cette suggestion.

M. PERON rappelle que le Syndicat se tient à la disposition des acteurs du COPIL pour toutes questions ou projets sur le site Natura 2000 et propose à toutes les communes qui le souhaiteraient d'accueillir les prochaines réunions du comité de pilotage.

Aucun nouveau sujet n'étant abordé, M. PERON remercie l'assemblée de sa participation et lève la séance.